

## ORLÉANS, UNE VILLE PROPRE ET QUI DOIT LE RESTER

### Groupe de la Majorité municipale

Orléans est une ville propre, et il suffit souvent de se promener dans d'autres villes pour s'en persuader. C'est d'ailleurs l'une des premières remarques que font les personnes qui sont de passage et qui découvrent notre ville. Elle est entretenue, ça se voit et ça se dit !

Ce n'est évidemment pas le fruit du hasard puisque la propreté et l'embellissement demeurent une priorité sur laquelle nous ne transigeons pas depuis 20 ans maintenant. Elle exige des moyens financiers et humains, et une organisation que nous nous efforçons toujours d'améliorer car, dans ce domaine comme dans bien d'autres, rien n'est jamais parfait ni acquis. Nous entendons les remarques, les observations, voire des critiques, que certains d'entre vous formulent sur ce sujet très important, nous le savons, dans la vie du quotidien.

La propreté de l'espace public, qui mobilise près de 80 agents la semaine et 20 le week-end (avec des missions multiples comme le balayage manuel et mécanisé, le lavage, le vidage des corbeilles, le remplissage des distributeurs de sacs à déjection canine, l'évacuation des dépôts sauvages dès signalement, le désherbage manuel, le nettoyage des marchés, la viabilité hivernale, etc.) appelle ainsi, aujourd'hui, des évolutions et des améliorations.

Elles s'orienteront selon 3 axes stratégiques : une amélioration du service qui vous est rendu par l'assouplissement du dispositif « volumineux à la demande », avec la gratuité mise en place à partir du 19 février prochain ; l'amélioration des fréquences de nettoyage aux abords des points enterrés et des points d'apport volontaire ; et l'expérimentation de nouveaux matériels (pédales d'ouverture, trappes de plus grande capacité...).

Ensuite, une campagne de communication plus globale sera menée sur les incivilités pour inciter chacun à être davantage responsable de ses gestes et surtout de ses entorses au bien-vivre ensemble. Tout le monde, naturellement, doit se sentir concerné par ce sujet, et ne pas attendre de la collectivité qu'elle pallie les négligences répétées de certains puisque les points critiques se situent dans des secteurs de la ville bien identifiés.

À ce titre, et il s'agit du troisième point, nous allons systématiser les refacturations de service fait ou les sanctions administratives sur les dépôts sauvages, avec identification du déposant.

L'ensemble de ce travail sera mené en lien étroit et direct avec les bailleurs sociaux, naturellement, qui sont également en première ligne sur ce sujet qui nous concerne tous.